Envoyé en préfecture le 31/08/2026
Reçu en préfecture le 31/08/2026
Publié le
ID : 035-200082980-20260827-2026_08_06-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Fougères-Vitré
Canton de Val-Couesnon

Commune de VAL-COUESNON

Délibération 2026-08-06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 27 AOÛT 2026
Date de convocation : 20 août 2026
En exercice : 29 ; présents et représentés : 25

Présents : M. Emmanuel HOUDUS, M. Loeiz RAPINEL, Mme Huguette GARNIER, M. Raymond HALAIS, Mme Solenne ROBINARD, M. Gilles DRONIOU, Mme Marie-Antoinette JUHEL, M. Louis HALAIS, M. Michel VIALLARD, Mme Sabrina MACHARD, M. Laurent GORÉ, Mme Brigitte BARBIER, M. Pascal LAMBERT, M. Dominique BRAULT, Mme Christèle BATTAIS, Mme Emmanuelle SCHULZE-THEBAULT, Mme Mélanie CLOSSAIS, Mme Marine CUMINET, Mme Cyrine CHARON, M. Jean-Yves GUILLARD, Mme Nadine LUCAS, Mme Nathalie PUY.

Excusés : M. Matthieu JOUVENCE (pouvoir à M. LAMBERT), M. Thibaud de ROHAN CHABOT, Mme Caroline OLLIVIER (pouvoir à Mme JUHEL), M. Thierry LECOCQ, Mme Delphine LEMOINE (pouvoir à Mme LUCAS), Mme Sophie MONTAUFRAY, M. Cyrille BOUTET (pouvoir à Mme MONTAUFRAY, elle-même absente).

Secrétaire de séance : M. Raymond HALAIS

Remboursement de frais engagés dans le cadre du projet de jumelage avec la Commune de Toszek (Pologne)

Dans le cadre du projet de jumelage avec la Commune de Toszek (Pologne), une délégation s'est rendue dans ladite ville du 21 au 25 mai 2026. Dans ce cadre, M. Henri AVRIL – alors Maire délégué de La Fontenelle – a avancé les fonds pour un certain nombre de dépenses listées ci-après :

Billet avion AR Ryan Air M, Firganek	295,00 €
Location Minibus Cracovie pour séjour	350,00 €
Location Voiture Cracovie pour séjour (Fiat 500)	125,00 €
Péage Parking Beauvais	41,00 €
Péages autoroutes France et Pologne	30,00 €
Plein carburant Minibus de location Cracovie	120,00 €
Plein carburant Minibus de location Garage Simon	135,00 €
Sous Total	**1 096,00 €**
Billet avion AR Ryan Air pour Nicolas Garel	294,62 €
Total	**1 390,62 €**

La présente délibération vise à le rembourser des sommes ainsi avancées.

Envoyé en préfecture le 31/08/2026
Reçu en préfecture le 31/08/2026
Publié le
ID : 035-200082980-20260827-2026_08_06-DE

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal,

à l'unanimité,

- **DÉCIDER** de rembourser à M. AVRIL les sommes avancées pour un montant total de 1 390,62 € TTC.
- **DIRE** que M. AVRIL devra produire un certificat attestant qu'il a payé lesdites factures de ses propres deniers et en demande le remboursement sur le budget communal en y joignant les factures correspondantes.

Pour extrait certifié exécutoire,
À Val-Couesnon, le 28 août 2026.

Le Maire,
Emmanuel HOUDUS

